

DEPARTEMENT DU NORD  
CCAS de SEBOURG

DELIBERATION N° 03.11/2022

-----

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre à 11h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno CELLIER, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil d'Administration : 24/11/2022

PRESENTS : Bruno CELLIER - Martine BAURIN - Renée HEMON - Jeannine FLAMENT  
-- Dominique BUSSIGNIES - Catherine TONDREAU - Florence LIENARD -- Thomas HALLUIN - Christiane DENORME - Martine BASSEZ -

Absent.e.s – excusé.e.s – procuration :

Brigitte HARLAUX qui a donné procuration à B. Cellier  
Sylvie GUILLEMIN qui a donné procuration à M. Bassez  
Claudie DURIEUX qui a donné procuration à M. Baurin

Absent.e.s – excusé.e.s : Nathalie AUGAIT –

Absent.e.s : Marcel PATOU

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

---

**OBJET : Délégation du conseil d'administration à M. Le Président – dons et legs**

---

A la demande du Trésor Public, un rajout à la délibération du 02.04.2021 est nécessaire. L'Assemblée accordant à M. Le Président, ou vice-présidence, la délégation d'accepter les dons et legs en faveur du CCAS. Voté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 06.12.2022

Envoyé et reçu au contrôle de légalité  
le 30.11.2022

Numéro unique de télétransmission

ID 059-265905596 – 20221129-

221122\_D1634VD-D



